

Bureau du 7 février 2005

Décision n° B-2005-2944

commune (s) : Charly

objet : **Création de la rue des Balcons de Charly - Individualisation d'autorisation de programme partielle complémentaire - Opération 0293**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La création de la rue des Balcons de Charly (prolongement de la rue Jean-Baptiste Frénet) est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements communautaire votée par le conseil de Communauté le 21 janvier 2003.

Les objectifs poursuivis par ce projet sont :

- de désenclaver le quartier sud-est de Charly, sans modifier les voiries du centre historique du Haut Charly,
- d'améliorer la liaison directe du quartier sud-est de Charly vers le centre administratif, scolaire et culturel de la commune,
- d'améliorer la desserte de la propriété Melchior Philibert et de favoriser son ouverture à de nouvelles activités et visites,
- de répondre au développement de la commune en aménageant les zones urbanisables prévues au PLU,
- de permettre la réduction de trafic dans les rues de la Maçonnière et des Ferratières non calibrées pour le flux de véhicules actuel.

A ce titre, le Bureau délibératif du 14 octobre 2002 a autorisé l'individualisation partielle d'une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 100 000 pour réaliser les études portant le montant total individualisé à 140 000 .

Actuellement, la phase de maîtrise d'œuvre de conception est engagée et la concertation préalable se déroule du 20 décembre 2004 au 31 janvier 2005, conformément à la délibération du conseil de Communauté n° 2004-2342 en date du 13 décembre 2004.

Aujourd'hui, il convient de réaliser le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique avec étude d'impact.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 10 janvier 2005 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'engagement de l'étude d'impact préalable à la création de la rue des Balcons de Charly à Charly pour un montant de 35 000 TTC.

2° - Approuve l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme individualisée, opération 0293, le 14 octobre 2002. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 35 000 en dépenses. Le montant total est ainsi porté à 175 000 . La dépense correspondant à l'autorisation de programme complémentaire sera réalisée en 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,